



Direction de l'accompagnement des territoires

Réunion du 20 septembre 2024

Date de convocation : 12 septembre 2024

Délibération N° 3

## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Attribution d'aides

**Président :** Sébastien MARTIN

**Membres présents :** AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

**Membre(s) absent(s) ou excusé(s) :** André ACCARY, Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Carole CHENUET, Josiane CORNELOUP, Evelyne COUILLEROT, Jean-Patrick COURTOIS, Michel DUVERNOIS, Jean-Marc HIPPOLYTE, Sébastien JACQUARD, Cécile MARTELIN, Marie-France MAUNY, Viviane PERRIN, Christine ROBIN.

André ACCARY a donné pouvoir à Sébastien MARTIN, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT à Jean-Christophe DESCIEUX, Carole CHENUET à Patrick DESROCHES, Josiane CORNELOUP à Pierre BERTHIER, Evelyne COUILLEROT à Jean-Luc FONTERAY, Jean-Patrick COURTOIS à Hervé REYNAUD, Michel DUVERNOIS à Nathalie DAMY, Jean-Marc HIPPOLYTE à Elisabeth LEMONON, Sébastien JACQUARD à Aline GRUET, Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Marie-France MAUNY à Thierry DESJOURS, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Christine ROBIN à Claude CANNET.

## LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 23 juin 2022 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la création du dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes sapeurs-pompiers volontaires ainsi que son règlement d'intervention,

Vu la délibération du 23 septembre 2022 aux termes de laquelle la Commission permanente a approuvé l'évolution du règlement et a adopté une convention de partenariat avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers 71 (UDSP 71) et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 71),

Vu la délibération du 17 mai 2024 aux termes de laquelle la Commission permanente a approuvé l'évolution du règlement d'intervention des aides applicable au 1er juin 2024,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant qu'une enveloppe de 30 000 € est réservée à ce dispositif,

Considérant les demandes d'aide au permis de conduire de 9 jeunes sapeurs-pompiers, présentées dans le cadre de ce dispositif,

Considérant que ces 9 demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de l'UDSP 71 et du SDIS 71 pour un montant total d'aide de 4 500 €, avec :

- \* 3 dossiers déposés avant le 31 mai 2024 faisant donc l'objet de l'ancien règlement
- \* 6 dossiers déposés après le 1er juin 2024 faisant donc l'objet du nouveau règlement

Considérant que pour tous les dossiers, un 1er acompte de 400 € est versé après l'attribution de l'aide, puis le solde de 100 € après l'obtention du permis de conduire par le candidat,

### Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer l'aide au permis de conduire à 9 jeunes sapeurs-pompiers volontaires, dont la liste est présentée en annexe, pour un montant total de 4 500 €.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Service d'incendie et protection civile », l'opération « Sécurité et protection civile », l'article 65748.

Le Président,  
ANDRE ACCARY

**Exécutoire de plein droit** - 2 OCT. 2024  
Transmission en Préfecture le  
Publié ou Notifié le - 3 OCT. 2024  
Affiché le *Publié le* - 4 OCT. 2024

## Aides au permis de conduire pour Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires

Commission permanente du 20 septembre 2024

### Ancien règlement

Candidat	Commune	Caserne de Pompiers	Montant
	MERVANS	MERVANS	500 €
	VOLESVRES	PARAY-LE-MONIAL	500 €
	SASSENAY	CRISSEY	500 €
<b>Total</b>			<b>1 500 €</b>

### Nouveau règlement

Candidat	Commune	Caserne de Pompiers	Montant
	TORCY	LE CREUSOT	500 €
	PRETY	TOURNUS	500 €
	BOURBON-LANCY	BOURBON-LANCY	500 €
	MERVANS	MERVANS	500 €
	MELLECEY	GIVRY	500 €
	DEVROUZE	MERVANS	500 €
<b>Total</b>			<b>3 000 €</b>

**TOTAL GENERAL**

**4 500 €**